

# AVIS AU PUBLIC

Commune de MONTBERT  
Rue de la Mairie – 44140 MONTBERT

## MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE n° 5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 25 janvier 2024, le Conseil Municipal de Montbert a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 5 du PLU.

Le projet de modification simplifiée n°5 du PLU a pour objectif :

- De créer un sous zonage, dénommé UAm, au sein de la zone UA correspondant uniquement au périmètre de l'îlot de l'église, et d'ajuster certaines dispositions réglementaires
- De modifier le zonage d'une petite surface de terrain située rue de la Cure : passage d'un zonage UB en un sous zonage UAm

Un dossier de présentation comprenant le projet de modification simplifiée n° 5 est mis à la disposition du public en mairie de Montbert et y est consultable, pendant trente jours, **du lundi 19 février 2024 au mardi 19 mars 2024 inclus.**

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de mise à disposition au public (<http://www.montbert.fr>).

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur le registre prévu à cet effet ou à les exprimer par courrier, à l'attention de Monsieur le Maire, en l'adressant à la mairie par voie postale, par messagerie via l'adresse [contact@montbert.fr](mailto:contact@montbert.fr) ou en le déposant au secrétariat de la mairie.

Les pièces du dossier ainsi que le registre seront disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie de Montbert.

Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée n°5.

Le Maire,  
M Jean-Jacques MIRALLIÉ.